

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente : MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme JULIAN Vanessa a été nommée secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 17 février 2022 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents (à l'exception de M. Grégory GERBAUD qui n'est pas encore installé conseiller municipal).

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1 – DECISION 8/2022 :

A la suite de la consultation engagée le 23 décembre 2021, le marché de travaux pour l'extension du centre médical est attribué aux entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1	Gros-œuvre	PIMENTEL BTP	60 960.00 €
2	Cloisons /Faux-plafonds	SAS ISOBAT	30 771.00 €
3	Menuiseries extérieures	CP MENUISERIE	14 770.00 €
4	Menuiseries intérieures	DECAL	19 400.00 €
5	Peinture – Sol Souple	Ets FERRER ET FILS	14 527.50 €
6	Ascenseur	SASU ORONA Sud Ouest	19 250.00 €
7	Plomberie - VMC	PLOMBERIE DE LA TET	41 080.10 €
8	Electricité	S.N.E.	30 167.00 €

Le montant total du marché s'élève à 230 925.60 € H.T.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 3/2022 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de M. Thierry BURGOS de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 21 février 2022. Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et M. le Préfet des Pyrénées Orientales en a été informé immédiatement.

L'article L.270 du Code Electoral précise que, pour les communes de 1 000 habitants et plus, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

M. le Maire fait part ensuite de la décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal des trois candidats suivants de la liste : Mme Virginie LAFAGE, M. Joseph ESPIAU, Mme Marie BARRY. En conséquence, M. Grégory GERBAUD est installé en qualité de conseiller municipal.

M. le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée et rappelle que M. Grégory GERBAUD est déjà impliqué dans la vie citoyenne communale en qualité de délégué des parents d'élèves et parent d'un conseiller municipal du Conseil Municipal d'Enfants.

Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence et sera transmis aux services préfectoraux.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL AU 09/03/2022	
Fonction	Nom – Prénom
Maire	ATTARD Rémy
Premier adjoint	CAZALS Jean-François
Deuxième adjoint	ALBERT Jeannine
Troisième adjoint	BRETEAU Philippe
Quatrième adjoint	VIDAL Mélanie
Cinquième adjoint	FERNANDEZ Pierre
Conseillère municipale	BAJ-FRELIN Véronique
Conseiller municipal	HITA José
Conseiller municipal	CORBACHO Laurent
Conseiller municipal	ROZIE Jean-Michel
Conseillère municipale	DUFOUR Laurence
Conseillère municipale	RIBES Chrystelle
Conseillère municipale	MIR Laure
Conseillère municipale	JULIAN Vanessa
Conseiller municipal	BOUDON Matthieu
Conseillère municipale	QUINTA Christèle
Conseiller municipal	BOUSQUET Jérôme
Conseiller municipal	GERBAUD Grégory
Conseiller municipal	SALVADOR Julien

Voté à l'unanimité

2 – DELIBERATION 4/2022 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Pour faire suite à l'installation de M. Grégory GERBAUD en qualité de conseiller municipal, la composition des commissions communales est modifiée. Sont désignés au sein des commissions les conseillers municipaux suivants :

Finances – Sécurité Cadre de vie	Bâtiments communaux – Voirie – Environnement urbain – Développement durable - Agriculture
<p><u>Président</u> : M. Rémy ATTARD</p> <p><u>Vice-Président</u> : CAZALS Jean-François</p> <p><u>Membres</u> : BRETEAU Philippe – CORBACHO Laurent – DUFOUR Laurence – FERNANDEZ Pierre – MIR Laure – ROZIE Jean-Michel – QUINTA Christèle – SALVADOR Julien – VIDAL Mélanie</p>	<p><u>Président</u> : M. Rémy ATTARD</p> <p><u>Vice-Président</u> : BRETEAU Philippe</p> <p><u>Membres</u> : BOUDON Matthieu – CAZALS Jean-François – DUFOUR Laurence – FERNANDEZ Pierre – ROZIE Jean-Michel – SALVADOR Julien (suppléant : BOUSQUET Jérôme)</p>

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE – SOLIDARITE ACTION SOCIALE	URBANISME
<p><u>Président</u> : M. Rémy ATTARD</p> <p><u>Vice-Présidente</u> : ALBERT Jeannine</p> <p><u>Membres</u> : BAJ FRELIN Véronique – BOUDON Matthieu – DUFOUR Laurence – JULIAN Vanessa – RIBES Chrystelle – GERBAUD Grégory (suppléante : QUINTA Christèle)</p>	<p><u>Président</u> : M. Rémy ATTARD</p> <p><u>Vice-Présidente</u> : ALBERT Jeannine</p> <p><u>Membres</u> : commission ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux</p>

SPORTS – FETES - CULTURE	COMMUNICATION – VIE ECONOMIQUE – DELEGUES DE QUARTIER
<p><u>Président</u> : M. Rémy ATTARD</p> <p><u>Vice-Présidente</u> : FERNANDEZ Pierre</p> <p><u>Membres</u> : ALBERT Jeannine – BAJ FRELIN Véronique – CORBACHO Laurent – DUFOUR Laurence – MIR Laure – BOUSQUET Jérôme (suppléant : SALVADOR Julien)</p>	<p><u>Président</u> : M. Rémy ATTARD</p> <p><u>Vice-Présidente</u> : VIDAL Mélanie</p> <p><u>Membres</u> : ALBERT Jeannine – CAZALS Jean-François – CORBACHO Laurent – DUFOUR Laurence – HITA José – GERBAUD Grégory (suppléant : BOUSQUET Jérôme)</p>

Voté à l'unanimité

3 – DELIBERATION 5/2022 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal est amené à procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, dans la mesure où les candidats s'étaient présentés sur liste unique, il n'y a plus de candidat pour pourvoir au poste laissé vacant par la démission de M. Thierry BURGOS.

Après appel à candidatures et vote, Mme Jeannine ALBERT, Mme Laurence DUFOUR, Mme Mélanie VIDAL et M. Julien SALVADOR sont élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Trouillas.

Voté à l'unanimité

4 – DELIBERATION 6/2022 : COMMISSION DE CONTROLE PREVUE PAR L'ARTICLE L.19 NOUVEAU DU CODE ELECTORAL

M. Grégory GERBAUD est désigné membre suppléant de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral.

M. Pierre FERNANDEZ, suite à sa nomination en qualité d'adjoint au Maire, ne peut plus y siéger.

La commission est composée dorénavant de la façon suivante :

- Membres titulaires de la commission de contrôle :
 - M. Laurent CORBACHO (liste majoritaire)
 - M. Jean-Michel ROZIE (liste majoritaire)
 - Mme Chrystelle RIBES (liste majoritaire)
 - Mme Christèle QUINTA (liste minoritaire)
 - M. Julien SALVADOR (liste minoritaire)
 -
- Membres suppléants de la commission de contrôle :
 - M. José HITA (liste majoritaire)
 - Mme Vanessa JULIAN (liste majoritaire)
 - M. Matthieu BOUDON (liste majoritaire)
 - M. Jérôme BOUSQUET (liste minoritaire)
 - M. Grégory GERBAUD (liste minoritaire)

Voté à l'unanimité

5 – DELIBERATION 7/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS (CREATION ASCENSEUR CENTRE MEDICAL)

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Région Occitanie pour l'attribution d'une subvention au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics, à son taux maximum, soit 30 %, pour l'installation de l'ascenseur prévu dans le projet d'extension du centre médical.

M. le Maire informe que la totalité des travaux nécessaires à la mise en place de l'équipement est prise en compte dans le plan de financement arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Gros-œuvre	32 992.00 €	Subvention Région (30 %)	19 336.80 €
Cloisons, Faux-plafonds	4 815.00 €		
Menuiserie extérieure	1 700.00 €	Autofinancement (70 %)	45 119.20 €
Menuiserie intérieure	540.00 €		
Peinture, sol souple	659.00 €		
Ascenseur	19 250.00 €		
Plomberie, chauffage	1 000.00 €		
Electricité, courants faibles	3 500.00 €		
TOTAL H.T.	64 456.00 €	TOTAL H.T.	64 456.00 €

Voté à l'unanimité

6 – DELIBERATION 8/2022 : AMENAGEMENT SPORTIF ET LUDIQUE DU RAVIN DU MONASTIR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Avant de passer au vote, M. Pierre FERNANDEZ et M. le Maire présentent le projet.

Le projet initial envisageait la création d'un nouveau pôle sportif et ludique au stade communal André Sanac, avec notamment la délocalisation du boulodrome, la réalisation d'un pump track et d'une aire de jeux pour enfants.

La configuration et la superficie du terrain avaient amené, dans un premier temps, à renoncer à délocaliser le boulodrome. En effet, si l'on souhaitait conserver des possibilités de stationnement, seules trois pistes de jeux pouvaient être aménagées, quantité insuffisante au regard de l'activité actuelle de l'association de pétanque.

Afin d'obtenir des garanties sur la faisabilité du projet retenu, un Certificat d'Urbanisme opérationnel a été déposé auprès du service instructeur de la Communauté de Communes des Aspres. Le certificat a obtenu un avis favorable mais l'instruction du dossier a révélé la présence de réseaux souterrains d'évacuation des eaux usées sous l'emplacement prévu pour le pump track. Cette situation n'empêchait pas la réalisation du projet mais signifiait qu'en cas de problèmes sur le réseau souterrain, il aurait été nécessaire de défaire l'installation sportive pour intervenir.

Cette difficulté a conduit à réfléchir à une nouvelle localisation sur le site du Ravin du Monastir. Le maître d'œuvre a travaillé dans l'urgence, depuis vendredi dernier, sur ce nouveau projet, la commune étant tenue par la date limite du 11 mars 2022 pour le dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. C'est la raison pour laquelle aucune commission n'a pu être programmée avant le conseil municipal de ce jour.

Les membres de la commission sports/ fêtes/ culture auront l'occasion d'échanger sur le projet par la suite.

M. Julien SALVADOR demande si les membres de la commission des travaux pourront y être associés. La demande est acceptée.

Le projet prévoit la réalisation sur le site du Ravin du Monastir :

- D'un pump track de 100 mètres linéaires,
- D'un city-stade,
- D'une aire de jeux pour enfants avec tyrolienne, toboggan, balançoire et jeux à cordes,
- D'un plateau sportif (équipements de fitness extérieur) qui pourra être mis à disposition des associations sportives,
- D'une aire de repos et détente.

Le site permet la réalisation d'un plus grand nombre d'équipements sportifs et ludiques que le projet initial au stade communal. Le souhait est de tirer parti de la végétation existante et de prévoir un aménagement le plus naturel possible.

Mme Christèle QUINTA demande quelles sont les conséquences financières de cette délocalisation.

Le projet d'aménagement au Ravin du Monastir a été chiffré par le maître d'œuvre à 248 850 € H.T., soit 298 620 € T.T.C. Le projet au stade communal était évalué à environ 340 000 € T.T.C.

M. Jean-François CAZALS indique qu'il est souhaitable que le site soit clôturé afin de le sécuriser et de réglementer son accès, ce qui permettra d'éviter des fréquentations inappropriées pendant la nuit ou d'éventuelles dégradations.

A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Etat, pour la réalisation du projet, une subvention, à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programme 2022, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre	22 000.00 €	D.E.T.R. 2022 (50 %)	135 425.00 €
Travaux de VRD et de terrassement / fourniture et pose de clôture et de mobilier	44 750.00 €	Autofinancement Emprunt (50 %)	135 425.00 €
Fourniture et pose de jeux pour enfants et d'équipements sportifs	144 100.00 €		
Aménagement d'un pumptrack (ouvrage béton, VRD, enrobé)	60 000.00 €		
TOTAL H.T.	270 850.00 €	TOTAL H.T.	270 850.00 €

Voté à l'unanimité

7 – DELIBERATION 9/2022 : AMENAGEMENT SPORTIF ET LUDIQUE DU RAVIN DU MONASTIR – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'un pump track dans le futur parc sportif et de loisirs du Ravin du Monastir.

En effet, l'Agence Nationale du Sport accompagne les collectivités dans la création d'équipements sportifs de proximité favorisant l'accès pour tous à la pratique sportive. Les pump tracks font partie des équipements éligibles à ces financements.

M. le Maire ajoute que l'implantation de la structure à proximité du groupe scolaire constituera un critère de priorité, les financeurs privilégiant les projets qui répondent à une logique d'unité de lieu favorisant la pratique du sport à l'école et en périscolaire. Une pré-instruction du dossier de demande de financement laisserait espérer une subvention de 24 000 €, permettant d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Création pump track (Hors terrassement et fourniture de la couche de forme)	46 000.00 €	Subvention ANS	24 000.00 €
		Autofinancement	22 000.00 €
TOTAL H.T.	46 000.00 €	TOTAL H.T.	46 000.00 €

Voté à l'unanimité

8 – DELIBERATION 10/2022 : AMENAGEMENT SPORTIF ET LUDIQUE DU RAVIN DU MONASTIR – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Région Occitanie pour l'attribution d'une subvention au titre de la construction d'équipements sportifs d'intérêt local, à son taux maximum, soit 15 %, pour la fourniture et les travaux de pose des installations sportives prévus dans le projet d'aménagement sportif et ludique du Ravin du Monastir, suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Création pumptrack	60 000.00 €	Subvention Région (15 %)	23 355.00 €
City-stade	36 000.00 €		
Plateforme city-stade	29 700.00 €	Autofinancement / Emprunt (85 %)	132 345.00 €
Fourniture et pose de street work out	30 000.00 €		
TOTAL H.T.	155 700.00 €	TOTAL H.T.	155 700.00 €

Monsieur le Maire explique que la Région Occitanie accompagne les collectivités dans la création d'équipements sportifs d'intérêt local, favorisant l'accès pour tous à la pratique sportive tout en participant à un aménagement équilibré du territoire.

A l'heure actuelle, ces financements sont réservés aux communes dont la population est inférieure à 1500 habitants ou aux communes retenues dans le dispositif bourg-centre. La commune de Trouillas ne répond pas aujourd'hui à ces critères d'attribution. Toutefois, les élus régionaux ont prévu de les revoir au cours de cet exercice, d'où l'intérêt de présenter cette demande de financement.

M. Philippe BRETEAU confirme cette situation. Au cours d'une réunion sur le thème de l'ingénierie territoriale à laquelle il a assisté dernièrement, bon nombre d'élus ont fait remonter le caractère trop restrictif des critères d'éligibilité pour l'attribution de subventions.

Voté à l'unanimité

9 – DELIBERATION 11/2022 : ADAPTATION DU REGLEMENT DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal adopte la modification du règlement interne de passation des Marchés Publics à Procédure Adaptée afin de l'adapter aux nouveaux seuils européens de passation des marchés publics.

Pour information, les seuils de procédure formalisée sont fixés, depuis le 1^{er} janvier 2022, aux montants suivants :

	2020 - 2021	2022-2023
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs et centraux	139 000 €	140 000 €
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	214 000 €	215 000 €
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	428 000 €	431 000 €
Marchés de travaux et contrats de concessions	5 350 000 €	5 382 000 €

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – PRET ET ASSURANCE DE TROIS MISTERIS POUR LA PROCESSION DE LA SANCH

La commune mettra à disposition de l'archiconfrérie de la Sanch 3 misteris (mobilier religieux) pour la traditionnelle procession de la Sanch du Vendredi Saint.

Une convention tripartite entre la commune, l'archiconfrérie de la Sanch et le prêtre de la paroisse a été conclue pour fixer les modalités de prêt et d'assurances.

2 – PROCEDURE DE REVISION DU PLU

Au cours du précédent conseil communautaire, le P.A.D.D. établi dans le cadre de la procédure de révision du PLU de TROUILLAS a été présenté et débattu par les conseillers communautaires. Les élus n'ont exprimé aucune opposition sur le projet.

Au cours de ce même conseil communautaire, le projet de modification du PLU de BROUILLA était inscrit à l'ordre du jour. Ce projet, en revanche, a suscité débat et a abouti à un vote défavorable, 13 communes sur les 19 communes membres de la Communauté étant opposées à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de la concertation prévue dans le déroulement de la procédure de révision du PLU, l'urbaniste du bureau d'études tiendra le mercredi 30 mars 2022 de 14 heures à 17 heures une permanence en Mairie. Les administrés qui le souhaitent seront reçus sur rendez-vous.

La population sera informée de cette permanence par la lettre PLU n°3 qui sera distribuée prochainement dans les boîtes aux lettres.

A la suite du débat du P.A.D.D., les orientations définies par le projet doivent trouver une traduction réglementaire.

A cet effet, M. le Maire propose l'organisation d'un atelier de travail, composé de 7 élus.

Sont désignés pour participer à cet atelier : M. Rémy ATTARD, Mme Jeannine ALBERT, Mme Mélanie VIDAL, M. Pierre FERNANDEZ, M. Laurent CORBACHO, Mme Laurence DUFOUR, Mme Christèle QUINTA.

La première réunion est prévue le mercredi 16 mars 2022 de 14 heures à 17 heures. Maître Céline HENRY, conseil juridique de la commune, sera présente si ses disponibilités le lui permettent.

3 – ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles se dérouleront le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour de scrutin et le dimanche 24 avril 2022 pour le deuxième tour de scrutin.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 19 heures.

Les élus sont invités à faire connaître leurs indisponibilités éventuelles afin de faciliter l'organisation des bureaux de vote.

4 – VISITE DE Mme LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DES P.O.

Mme la Présidente du Département sera reçue par M. le Maire le vendredi 11 mars 2022, après-midi, pour une réunion de travail. A cette occasion, les différents projets communaux lui seront présentés.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 - INTERVENTION DE M. Jean-François CAZALS, ADJOINT

M. Jean-François CAZALS fait part des dates retenues pour les prochaines réunions des membres de la commission des finances :

- le mercredi 23 mars 2022 à 18 heures
- le mercredi 6 avril 2022 à 18 heures.

Au cours de la première réunion, le Compte Administratif 2021 sera présenté et au cours de la seconde, le projet de Budget 2022.

M. Jean-François CAZALS informe ensuite que trois établissements bancaires ont été consultés pour un contrat de prêt : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale.

Les taux d'intérêt sont aujourd'hui à la hausse en raison de la situation internationale même s'ils restent à un niveau relativement bas (moins de 2 %). Par ailleurs, les propositions émises par les banques ne restent valables que 15 jours, compte tenu de l'incertitude des marchés. Ces propositions seront présentées lors de la commission des finances du 23 mars.

Le Crédit Agricole propose de prêter les fonds au fur et à mesure des besoins de trésorerie, ce qui permettrait de n'emprunter que le montant réellement nécessaire et de ne payer des intérêts que sur les sommes débloquées.

En raison du contexte actuel et sur la possibilité de voir évoluer les taux d'intérêts à la hausse, il serait souhaitable que le conseil municipal prenne une décision dans les prochaines semaines.

Mme Christèle QUINTA demande si la commune a arrêté un plan pluriannuel d'investissements jusqu'à la fin du mandat, comme l'a suggéré la Communauté de Communes.

M. le Maire informe que ce plan sera étudié, ce qui permettrait notamment aux services communautaires de programmer les fonds de concours pouvant être attribués aux communes pour leurs futures opérations.

2 – INTERVENTION DE Mme Jeannine ALBERT, ADJOINTE

Mme Jeannine ALBERT a rencontré dernièrement la directrice du Centre de Loisirs et la coordinatrice des services Enfance – Solidarité de la Communauté de Communes des Aspres.

Dans le cadre du printemps des familles, plusieurs animations sont prévues sur les communes du territoire communautaire, du 30 mars 2022 au 21 mai 2022, en direction des familles et des enfants. Des animations sur le thème de la biodiversité sont prévues au centre de loisirs le samedi 9 avril après-midi.

3 – INTERVENTION DE M. Pierre FERNANDEZ, ADJOINT

Les membres de la commission travaillent sur la programmation annuelle des festivités et des animations ainsi que sur l'historique du blason des Templiers qui va être apposé sur la façade de la Mairie.

4 – INTERVENTION DE M. Philippe BRETEAU, ADJOINT

Les membres de la commission des travaux ont été réunis dernièrement pour faire le point sur les chantiers en cours.

- Pose du blason des Templiers sur la façade de la Mairie

L'entreprise FERRER et Fils a été sollicitée pour un devis pour la reprise de la peinture de la façade de la Mairie qu'il faudra envisager avant pose du blason.

Une demande de proposition a été faite également pour la création d'un éclairage de mise en valeur.

- Pose de panneaux photovoltaïques au groupe scolaire

Les travaux sont presque terminés mais l'entreprise reste en attente de la livraison des ombrières prévues à l'école élémentaire.

- Trottoirs du lotissement « Les Hauts Plateaux »

Des riverains ont signalé la détérioration des trottoirs du lotissement, les racines des arbres ayant soulevé le béton.

Le syndicat de voirie des Aspres a fait chiffrer les travaux de remise en état. Le coût est très élevé, de l'ordre de 4 000 € par arbre, sachant qu'il y a 17 arbres à arracher. Une réflexion doit être engagée pour définir les travaux à envisager : reprise des trottoirs à l'identique ou création d'une voie douce ou d'une piste cyclable, comme l'ont suggéré les étudiants de l'Université de Perpignan qui travaillent sur la commune.

M. Julien SALVADOR souligne le caractère dangereux de cette situation et la nécessité d'intervenir rapidement.

- Travaux de démolition Rue Pavée

Les travaux de démolition devraient démarrer le 14 mars pour une durée de deux mois.

- Mise en discret des réseaux secs Rue des Caves, Rue de la Tramontane, Rue des Jardins

Les travaux sont prévus de fin mars à fin juin. La totalité des propriétaires riverains concernés a donné son accord pour la pose des consoles en façade.

- Extension du centre médical

Les travaux débuteront d'ici la fin du mois. Samedi 12 avril à 9 heures, une réunion de coordination est prévue en Mairie avec le maître d'œuvre, les entreprises et les professionnels de santé afin que le chantier impacte au minimum le bon fonctionnement du centre médical. Certaines entreprises ont prévu de travailler le samedi.

- Aménagement du Belvédère de Trouillas

Les travaux sont achevés. Une inauguration du site sera programmée aux beaux jours.

- Création barreau routier RD 612 / RD 37

Le chantier a été suspendu pendant la durée des fouilles archéologiques. Les travaux reprendront dans le courant du mois de mai.

5 – INTERVENTION DE Mme Mélanie VIDAL, ADJOINTE

- Etude sur la mobilité douce à Trouillas

Deux étudiants de l'Université de Perpignan en énergies renouvelables travaillent depuis le début de l'année scolaire sur les possibilités de mobilité douce à Trouillas, sur l'axe groupe scolaire / stade communal.

La population est consultée au travers d'un sondage qui a été distribué dans les boîtes aux lettres. Les administrés peuvent répondre au questionnaire jusqu'au 20 mars 2022. A ce jour, près de 200 réponses ont été collectées : 50 sous format papier, 142 en format numérique.

Ces réponses seront ensuite analysées.

- Marché hebdomadaire

Les travaux de démolition Rue Pavée vont impacter le marché hebdomadaire. L'entreprise retenue pour ces travaux devra, en effet, poser deux bennes sur la Place de la Poste pour l'évacuation des gravats.

Le marché sera donc temporairement délocalisé au boulodrome pendant toute la durée de ces travaux.

- Collectes en faveur de l'Ukraine

La commune a répondu à l'appel aux dons de l'association Alliance Occitanie Ukraine. Une collecte de produits médicaux, d'hygiène et de rations alimentaires a été organisée en Mairie.

Les Trouillasencs, que le Maire remercie vivement, ont fait preuve d'une très grande générosité et réactivité. Les dons ont rempli 4 véhicules utilitaires, une partie a été déjà livrée à un hôpital ukrainien.

Aujourd'hui, l'association fait part de besoins en matériel médical.

Dans le même temps, des couvertures, couettes, vêtements et produits d'hygiène notamment pour bébés ont été récoltés et amenés à l'association Thuir Solidarité pour aider les ukrainiens réfugiés à la frontière polonaise.

Mme Jeannine ALBERT précise qu'aujourd'hui, les associations ont plus besoin de dons financiers que de dons matériels.

M. le Maire remercie Mme Mélanie VIDAL, Mme Jeannine ALBERT et M. Jean-François CAZALS pour leur réactivité et dynamisme dans ces circonstances exceptionnelles.

Il informe également que les services préfectoraux lancent un appel aux personnes qui pourraient mettre à disposition un logement pour accueillir une famille ukrainienne et aux personnes qui parlent ukrainien ou russe.

Un administré s'est déjà fait connaître et propose de mettre à disposition son gîte meublé.

Mme Jeannine ALBERT informe qu'elle assistera à une réunion en visio-conférence organisée par les services de l'Education Nationale sur les possibilités et modalités de scolarisation des enfants réfugiés ukrainiens.

Avant de clôturer la séance, M. Grégory GERBAUD demande à Mme Mélanie VIDAL des précisions sur l'étude sur la mobilité douce menée par les deux étudiants de l'Université de Perpignan. Cette étude est prévue pour une seule année scolaire et sera rendue à la fin juin. Des propositions d'aménagement pourront être étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.